

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales. Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Syndicat Mixte du Bassin du Lay

Travaux de restauration de la ripisylve et de gestion des embâcles sur des cours d'eau de taille moyenne

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Syndicat Mixte du Marais Poitevin Bassin du Lay (85), 85320 Mareuil-sur-Lay-Dissais.
Numéro national d'identification :
Type : SIRET n° 25850165900027
Groupement de commandes : non.
Section 2 : Communication
Moyens d'accès aux documents de la consultation
Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>
Identifiant interne de la consultation : 2025-03
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Pierre-Clément Guinot, tél. +33 2 51 30 51 53.
Mail : pc.guinot@bassinulay.fr
Section 3 : Procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir règlement de consultation.
Capacité économique et financière : voir règlement de consultation.
Capacités techniques et professionnelles : voir règlement de consultation.
Technique d'achat : accord-cadre.
Date et heure limite de réception des plis : Lundi 5 mai 2025 - 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre uniquement) : collectivité territoriale.
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : travaux de restauration de la ripisylve et de gestion des embâcles sur des cours d'eau de taille moyenne.
Classification CPV : 77211400
Type de marché : travaux.
Lieu principal d'exécution : Vendée.
Durée du marché : 12 mois.
Valeur estimée hors TVA :
Valeur maximale : 150 000 euros.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Marché alloti : non.

Communauté de communes du Pays des Herbiers

Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement EU et EP des rues Neuve et Jean-Huteau aux Herbiers

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Acheteur :
Nom : communauté de communes du Pays des Herbiers.
Siret : 248 500 621 00011.
Groupement d'acheteurs : non.
Communication :
Profil d'acheteur : www.marches-securises.fr
L'intégralité des documents se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Contact administratif : service commande publique. 02 51 66 82 27.
Contact technique : questions écrites à poser sur : www.marches-securises.fr
Procédure :
Procédure : adaptée ouverte.
Technique d'achat : marché ordinaire.
Date et heure limites de remise des plis : 22 avril 2025 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Négociation possible : oui.
Variantes : interdites.
Marché :
Intitulé : marché de réhabilitation des réseaux d'assainissement EU et EP des rues Neuve et Jean-Huteau aux Herbiers.
Type : travaux.
Lieu d'exécution : Les Herbiers.
Tranches : non.
PSE : non.
Lots :
Marché alloti : oui.
1 - travaux d'assainissement.
2 - contrôle qualité réseaux.
Renseignements :
Visite obligatoire : non.
Date d'envoi de l'avis : 26 mars 2025.
Les informations ci-dessus sont détaillées dans le règlement de consultation.

Commune de Saint-Maurice-des-Noues

Aménagement 2025

PROCÉDURE ADAPTÉE

Selon l'article L.111-1 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et de l'article R.2123-1 et suivants du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif au Code de la commande publique.
Identification : commune de Saint-Maurice-des-Noues, 13, rue de la Mairie, 85120 Saint-Maurice-des-Noues, secretariat@stmuricedesnoues.fr
Pouvoir adjudicateur : M. le Maire.
Retrait du dossier : sur le site : <https://www.marches-securises.fr>
Critères d'attribution : règlement de consultation.
Recours : tribunal administratif de Nantes, 6, allée Île-Gloriette, 44000 Nantes.
Maître d'oeuvre : aménagement Ingénierie VRD, 53, rue de la Famille Allix, 85200 Fontenay-le-Comte, am.i.vrd@orange.fr
Date limite de réception des offres : jeudi 24 avril 2025 avant 16 h 00.
Pour obtenir tous les renseignements complémentaires administratifs ou techniques qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leurs demandes au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres par l'intermédiaire de la plateforme de mise en ligne du marché.

Banque

Pour le surendettement, mieux vaut ne pas avoir de mauvaises dettes

Pour bénéficier de la procédure de traitement du surendettement, il est très préférable qu'aucune des dettes ne soit due, à l'origine, à une faute, a jugé la Cour de cassation. Un entrepreneur, dont la situation financière catastrophique avait été en partie créée par des « manquements délibérés » comme le non-respect d'obligations fiscales, n'a pas pu obtenir l'admission de son dossier. Même si un tiers des dettes n'est pas lié à l'origine à des fautes volontaires qui ont notamment conduit à un redressement fiscal et à une condamnation, le juge a pu estimer que ce débiteur endetté n'était pas de bonne foi et que la commission de surendettement avait eu raison de ne pas admettre qu'il bénéficie de remises, rééchelonnements ou effacement de dettes. Au sujet de la bonne foi, la Cour a déjà jugé en février 2011 qu'il ne fallait pas notamment avoir multiplié les chèques sans provision. Elle a ajouté en mars 2013 qu'il ne fallait pas avoir multiplié non plus les crédits à la consommation, et en octobre 2015 qu'il fallait avoir appliqué les premières mesures imposées par la commission de surendettement. (Cass. Com, 29.6.2023, T 21-18.454).

Vie des sociétés



H2C

Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 184, rue des Branches
85100 LES SABLES-D'OLONNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 26 mars 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société par actions simplifiée
Dénomination : H2C
Siège : 184, rue des Branches, 85100 Les Sables-d'Olonne.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 5 000 euros.

Objet : l'activité de holding et la prise de tous intérêts et participations par tous moyens, souscriptions, achats de parts sociales et/ou d'actions, d'obligations et de tous droits dans toutes sociétés et la gestion de ces intérêts et participations ; l'acquisition et la gestion de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. L'animation des sociétés et du groupe de sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement, ou sur lesquelles elle exerce une influence notable, en participant activement à la détermination, à l'orientation, à la conduite et au contrôle de leur politique et de la politique générale du groupe de sociétés qu'elle contrôle et de ses filiales. La fourniture de toutes prestations de direction, de conseils et d'assistance en matière technique, commercial, financière, marketing, juridique, sociale, fiscale, administrative, immobilière, de gestion, de stratégie et de développement ; et l'assistance en tous domaines aux entreprises et à ses filiales. La réalisation d'opérations de trésorerie avec des sociétés, ayant avec elle directement ou indirectement des liens en capital conférant à l'une des entreprises liées, un pourcentage de contrôle effectif sur les autres. Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Mme Charlotte Coudeville, demeurant 6, chemin Particulier, 59670 Cas-sel.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon.

Pour avis
Le Président.

RECTIFICATIF

À l'annonce parue dans Ouest France le 27 février 2025
Dans l'annonce parue le 27 février 2025 contenant cession de fonds de commerce par M. et Mme Tran à la société O Poivre, il convenait de préciser que la date d'effet de la cession du fonds était fixée au 28 janvier 2025.

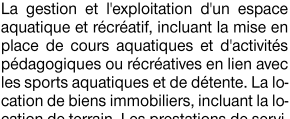
Pour avis
Le Notaire.



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par ASSP, en date du 26 mars 2025, à Saint-Vincent-sur-Graon (85), dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : QLS.
Forme : SARL
Objet : l'exploitation et la gestion de terrains de camping, de sites de caravaning et de tous types d'hébergements touristiques, incluant la location et la vente de logements saisonniers tels que mobil-homes, caravanes, cabanes sur pilotis, yourtes, chalets en bois, ainsi que toute autre forme d'hébergement en plein air ou équivalent. La fourniture de services annexes à l'hôtellerie de plein air, notamment l'organisation de prestations para-hôtelières. La gestion et l'exploitation d'un espace aquatique et récréatif, incluant la mise en place de cours aquatiques et d'activités pédagogiques ou récréatives en lien avec les sports aquatiques et de détente. La location de biens immobiliers, incluant la location de terrain. Les prestations de services liées à la mise à disposition d'infrastructures touristiques. L'organisation d'activités culturelles, sportives et récréatives au sein du camping, ainsi que l'organisation et la gestion d'événements de loisirs ou d'animations à destination des clients. La vente et la location de divers matériels, incluant notamment des équipements pour le camping, de food truck, ainsi que du matériel destiné à la pratique des loisirs de plein air et aux travaux publics. L'exploitation d'un commerce de proximité, comprenant notamment la vente de produits non alimentaires tels que des articles de plage, des souvenirs, des cadeaux, ainsi que des services annexes comme la vente de glaces, de boissons, de déjeunés de pain et de produits d'épicerie non périssables. La location de tout type de matériel ou d'infrastructures liés à l'exploitation du camping et à la gestion d'activités de loisirs et récréatives.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 10 000 euros.
Siège social : 2A, rue des Forges, 85540 Saint-Vincent-sur-Graon.
La société sera immatriculée au RCS de La Roche-sur-Yon.
Gérance :
M. Quentin Tessier, demeurant 19, rue des Batardières, 85540 Saint-Hilaire-la-Forêt.
Mme Luane Girard, demeurant 19, rue des Batardières, 85540 Saint-Hilaire-la-Forêt.
M. Sébastien Tessier, demeurant 13, le Pont Métayer, 85520 Saint-Vincent-sur-Jard.

Pour avis
La Gérance.



AVIS DE CONSTITUTION

LA NOUVELLE AUBERGE
EURL au capital de 10 000 euros
Siège social : 11, place de la Justice
85540 MOUTIERS-LES-MAUXFAITS
849 403 142 RCS La Roche-sur-Yon

AVIS DE NON-DISSOLUTION
Par décision de l'associée unique du 7 mars 2025, il a été décidé en application de l'article L.223-42 Ccom, de la continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Modification au RCS de La Roche-sur-Yon.
La Gérance.

Pour avis
La Gérance.



GAEC LES MOUETTES

Groupement agricole d'exploitation en commun agréé le 28 septembre 1976 sous le n° 85-257
Société civile
Au capital fixe de 194 400 euros
Siège social : L'Andraudière
85190 LA GENÉTOUZE
418 995 726 RCS La Roche-sur-Yon

AVIS DE MODIFICATIONS

Par délibérations prises en assemblée générale extraordinaire du 7 mars 2025, les associés ont pris acte de la démission de M. Laurent Perraud de ses fonctions de gérant au 31 janvier 2025 et ont adopté les modifications suivantes, avec effet au 1er février 2025 :
Réduction du capital social, transformation du Gaec en EARL, changement de dénomination et mise à jour des statuts de la société dont les caractéristiques sont désormais :
Dénomination : Berlese.
Forme : exploitation agricole à responsabilité limitée.
Capital social : 97 200 euros.
Siège social inchangé.
Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural. Date expiration : 24 octobre 2061.
Gérant : M. Sébastien Landais, demeurant 21, rue des Nouettes, 85190 La Genétozze.
Clauses d'agrément : toute cession de part sociale est soumise à l'agrément de tous les associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire.
Immatriculation au RCS de La Roche-sur-Yon.
La Gérance.



L'IMPRÉVU

Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 21, rue Robert-Varnajo
85540 CURZON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 21 mars 2025 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : L'Imprevu.
Siège social : 21, rue Robert-Varnajo, 85540 Curzon.
Objet social : petite restauration sur place et/ou à emporter sur les marchés et à domicile ; la vente de boissons non alcoolisées uniquement.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 2 000 euros.
Gérance : M. Frédéric Nowak et Mme Rachel Nowak, demeurant ensemble 21, rue Robert-Varnajo, 85540 Curzon.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon.
La Gérance.



LA NOUVELLE AUBERGE

EURL au capital de 10 000 euros
Siège social : 11, place de la Justice
85540 MOUTIERS-LES-MAUXFAITS
849 403 142 RCS La Roche-sur-Yon

AVIS DE NON-DISSOLUTION

Par décision de l'associée unique du 7 mars 2025, il a été décidé en application de l'article L.223-42 Ccom, de la continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Modification au RCS de La Roche-sur-Yon.
La Gérance.



EN UR L'ETIC'EDUC
En liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social : 22, La Corbière
85260 L'HERBERGEMENT
RCS La Roche-sur-Yon 878 477 900

AVIS
En date du 25 mars 2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Mme Gaëlle Pavageau, demeurant 22, La Corbière, 85260 L'Herbergement de son mandat, lui a donné quitus de la gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 25 mars 2025. Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon.

AVIS
En date du 25 mars 2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Mme Gaëlle Pavageau, demeurant 22, La Corbière, 85260 L'Herbergement de son mandat, lui a donné quitus de la gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 25 mars 2025. Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon.

AVIS
En date du 25 mars 2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Mme Gaëlle Pavageau, demeurant 22, La Corbière, 85260 L'Herbergement de son mandat, lui a donné quitus de la gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 25 mars 2025. Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon.

AVIS
En date du 25 mars 2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Mme Gaëlle Pavageau, demeurant 22, La Corbière, 85260 L'Herbergement de son mandat, lui a donné quitus de la gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 25 mars 2025. Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon.

AVIS
En date du 25 mars 2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Mme Gaëlle Pavageau, demeurant 22, La Corbière, 85260 L'Herbergement de son mandat, lui a donné quitus de la gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 25 mars 2025. Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon.



TRESOR 64

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1B, rue du Trésor
85470 BRETIGNOLLES-SUR-MER

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 26 mars 2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : Tresor 64.
Siège social : 1B, rue du Trésor, 85470 Bretignolles-sur-Mer.
Objet social : le commerce de gros de produits d'optique, la distribution de montures de lunettes de vue, d'agrément et de lunettes de soleil, d'appareils d'optique, de photographie, contrôle de vue, de tous matériaux de fabrication, ainsi que les articles d'habillement, chaussures, montres, stylos et articles similaires.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros.
Gérance : Mme Laurie Choqueriaux, demeurant 1B, rue du Trésor, 85470 Bretignolles-sur-Mer, assure la gérance. Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon.
Pour avis
La Gérance.



GAEC LA CESSIÈRE

Groupement agricole d'exploitation en commun reconnu le 22 janvier 2020 sous le n° 85-4035
Société civile
Au capital fixe de 199 500 euros
Siège social : La Cessière
Saint-Michel-Mont-Mercure
85700 SÈVREMONT
400 431 755 RCS La Roche-sur-Yon

AVIS DE MODIFICATIONS

Par délibérations prises en assemblée générale extraordinaire du 20 mars 2025, les associés ont adopté les modifications suivantes, à compter du 15 mars 2025 : adoption, en sus de l'objet principal de la société, de l'objet secondaire suivant : la production et la vente d'énergie électrique produite à partir d'installations utilisant l'énergie radiative du soleil, installations dont les générateurs sont fixés ou intégrés aux bâtiments dont la société est propriétaire ou dont elle dispose dans le cadre d'un bail rural, ainsi que la production et la commercialisation de biogaz, électricité et chaleur par méthanisation. Mise à jour des statuts.
La Gérance.



SARL BÉ NETTLÉ

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et siège de liquidation :
2, Logis de Douin
85670 LA CHAPELLE-PALLUAU
840 088 470 RCS La Roche-sur-Yon

AVIS DE LIQUIDATION

L'assemblée générale réunie le 20 mars 2025 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation en date du 31 janvier 2025, déchargé Mme Virginie Valot, demeurant 2, Logis de Douin, 85670 La Chapelle-Pallua, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Le Liquidateur.

Avis administratifs



Modification simplifiée n° 1 du PLUI de Challans Gois Communauté

AVIS DE MISE À DISPOSITION

Par arrêté du président de Challans Gois Communauté en date du 6 mars 2025, une procédure de modification simplifiée n° 1 du Plan local d'urbanisme intercommunal de Challans Gois Communauté a été engagée en vue de corriger une erreur matérielle constatée sur le document graphique de la commune de Froidfond. Le projet de modification n° 1 du Plan local d'urbanisme intercommunal de Challans Gois Communauté, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées sont mis à la disposition du public pendant un mois, auprès :
- du service urbanisme de la mairie de Froidfond, 55, rue de l'Océan à Froidfond (85300), aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, du 7 avril 2025 au 7 mai 2025 inclus,
- du siège de Challans Gois Communauté, 16, rue du Parc-de-Pont-Habert à Sallerteraine (85300), aux heures habituelles d'ouverture du 7 avril 2025 au 7 mai 2025 inclus,
- et consultables sur le site internet de Challans Gois Communauté, rubrique «Plan local d'urbanisme intercommunal». Un registre papier sera également mis à disposition du public, selon les mêmes modalités.
Les observations peuvent également être adressées par écrit à M. le Président de la communauté de communes à l'adresse suivante : M. le Président, projet de modification n° 1 du PLUI, 16, rue du Parc-de-Pont-Habert, CS 50337, 85300 Sallerteraine ou par voie électronique, à l'adresse suivante : plui@challansgois.fr



UN SERVICE 100% GRATUIT

NOTRE-TERRITOIRE.COM
SOYEZ LE 1^{ER} INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!



Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.

LA TÉLÉ A CHANGÉ, CHANGEZ D'HEBDO TÉLÉ.

David Brécourt et Agathe de la Boulaye
Plus belle la vie
Bouleversments au Mistral

Chaque vendredi avec **ouest france**

Le supplément Diverto Ouest est diffusé sur les départements 14, 22, 29, 35, 44, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 85.

La Une du journal, un cadeau original

50€

Flashez le QR Code

ouest france